



Introduction

Le RBDH existe par et pour ses associations membres

Quarante associations sont membres du RBDH. Chacune travaille avec son public et sur son terrain. Chacune est confrontée à des problématiques particulières. Au-delà de l'aide directe qu'elle offre à ses usagers, elle exprime des besoins fondamentaux et elle espère recevoir le soutien nécessaire.

En collaboration avec les associations membres, que ce soit par les Assemblées Générales, le Conseil d'Administration ou les groupes de travail, les collaborateurs du RBDH travaillent pour d'une part jouer pleinement ce rôle de « rassembleur » (rassembleur d'idées, de positions, de propositions concrètes et communes...) et d'autre part exercer des pressions afin que les revendications de notre mouvement associatif soient prises en compte au niveau politique.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée dans ce rapport annuel pour remercier tous ceux et celles qui d'une manière ou d'une autre nous ont témoigné leur confiance et se sont impliqués dans ce travail de rassemblement pour le droit à l'habitat.

Pendant cette année 2010, le RBDH a travaillé à l'approfondissement des dossiers prioritaires tels que définis dans la mise au vert de 2009, c'est-à-dire :

- la production de logements publics à caractère social,
- l'accès à un logement de qualité, abordable : encadrement des loyers, allocation loyer, garantie locative,
- la lutte contre les immeubles abandonnés.

Le RBDH a mis en place des actions concrètes destinées à atteindre les objectifs fixés.

Ce rapport annuel passe en revue ces diverses actions : Qu'est-ce qui a été réalisé ? Dans quel but ? Avec quel résultat ? ... Mais aussi, quels défis devons-nous encore relever ?

Le rapport annuel est présenté à l'Assemblée Générale Statutaire de mars 2011.

Nous espérons que vos attentes auront été rencontrées et restons à votre entière disposition pour échanger à ce sujet.

Werner, Marie, Carole, Ilham et Laurence

SOMMAIRE

1. L'assemblée générale
2. Les groupes de travail du RBDH
 - 2.1 Le groupe d'échange de pratiques
 - 2.2 Le groupe de travail « ADIL » (Allocation de déménagement-installation et d'intervention dans le loyer)
 - 2.3 Le groupe « Performance Energétique des Bâtiments »
 - 2.4 Le groupe local 15% : Ixelles
 - 2.5 La participation au travail du groupe de travail « Quartier à tisser » à Saint-Josse
 - 2.6 Participation à la Délégation 'Insertion par le logement'
3. Formation de nos membres et des acteurs du secteur logement
 - 3.1 Premier semestre
 - 3.2 Second semestre
4. Le baromètre du logement
5. Art. 23, notre publication thématique trimestrielle
6. Actions de communication
 - Questionnaire à destination des associations-membres
 - Modification du site du RBDH
 - Brochure de présentation du RBDH
 - Revue de presse
 - Projets en 2011
7. Le Conseil Consultatif du Logement
 - Code bruxellois du Logement et le CCL
 - Sanctions en cas de logement inoccupé
 - Cotisation mensuelle de solidarité
 - Deux groupes de travail :
 - La mise en place d'un bail à durée déterminée dans le secteur du logement social
 - Arrêtés certificat énergétique bâtiments
8. Nos communiqués de presse
9. Interventions publiques du RBDH
10. Les associations membres en 2010
11. La composition du Conseil d'Administration
12. Le personnel

REMERCIEMENTS

1. L'assemblée générale

L'activité fondamentale du RBDH/BBRoW est l'**assemblée générale** mensuelle des associations-membres. C'est lors de cette assemblée générale que les associations-membres font des propositions et décident des prises de position et des actions du RBDH.

En 2010, les points suivants ont été placés à l'ordre du jour de l'assemblée générale :

- Janvier :
 - o Présentation de la nouvelle structure d'Art. 23 et appel aux candidats pour le comité de rédaction
 - o Réflexion sur la position du RBDH sur les conventions d'occupation temporaire dans le logement social
 - o Présentation du nouveau baromètre du logement
- Février :
 - o Présentation du bilan et perspectives de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (AATL) par Kristien Van den Houte (directrice) suivie d'une séance de questions/réponses
- Mars (AG statutaire) :
 - o Approbation du rapport d'activités 2009
 - o Approbation des comptes 2009 et du budget 2010
 - o Décharge des administrateurs et élection d'un nouveau CA pour 2010
- Avril :
 - o Nouvelle composition du CA
 - o Présentation du questionnaire de communication du RBDH
 - o Présentation de l'étude (« À qui profitent les politiques d'aide à l'acquisition de logements à Bruxelles ? ») d'Alice Romainville, suivie d'un débat
- Mai :
 - o Présentation du nouveau baromètre du logement
- Juin :

Thème : La performance énergétique des bâtiments et le certificat de performance énergétique.

 - o Présentation par Christophe Barbieux et Yves Morteihan (IBGE) du cadre législatif (à venir) et les conséquences éventuelles pour les locataires et bailleurs, débat
 - o Constitution d'un groupe de travail
 - o Présentation par les associations-membres de leurs 'projets énergie' et leurs expériences de terrain
- Septembre :
 - o Présentation d'un nouveau membre : CAP HABITAT
 - o Groupe de travail "Code du logement"
 - o Résultats de l'enquête communication RBDH et suites à y donner
 - o Habitoools
 - o Mise à jour du baromètre du logement
- Octobre :
 - o Discussion autour de la note « politique sociale du logement »
 - o Le groupe de travail « Adil »

- Divers : rencontres avec le Secrétaire d'Etat et travail du groupe d'échanges de pratiques
- Novembre :
 - Baromètre du logement du RBDH
 - Groupe de travail "Code du logement"
- Décembre :
 - Présentation par Maria Elvira Ayalde et Geert De Pauw sur « Community Land Trust »

Une grande partie du travail de préparation de notre assemblée générale se déroule également dans différents groupes de travail du RBDH/BBRoW.

2. Les groupes de travail du RBDH/BBRoW

Cette année, de nouveaux groupes de travail se sont constitués autour des dossiers prioritaires du RBDH. De son côté, le groupe d'échange de pratiques a poursuivi ses réunions mensuelles, entre visites d'associations et travail de fond sur les procédures d'attribution des logements communaux.

2.1. Le groupe d'échange de pratiques (GEP)

Une partie des rencontres mensuelles se sont déroulées dans les associations où travaillent les membres du groupe. L'occasion de faire découvrir leur institution "de l'intérieur" et de présenter, dans le détail, les modalités de leur travail au quotidien, les orientations institutionnelles privilégiées, les actions et projets mobilisateurs, les difficultés rencontrées... Une démarche appréciée des participants qui permet, entre autres, d'initier ou renforcer certains partenariats.

Les procédures d'attribution dans les logements communaux :

Comme annoncé fin 2009, le groupe a réalisé une analyse comparative des règlements d'attribution adoptés suite à l'Ordonnance de décembre 2008, qui impose aux communes et aux CPAS de disposer de règles minimales pour attribuer leurs logements.

17 règlements ont ainsi été "décortiqués" du côté communal, pour quelques-uns seulement dans le chef des CPAS. L'évaluation comportait plusieurs volets :

- respect des procédures prévues par l'Ordonnance de 2008 ;
- politique d'attribution privilégiée par les responsables locaux ;
- mise en évidence de pratiques susceptibles de mener à des situations discriminatoires.

Le groupe d'échange de pratiques a rencontré le Cabinet du Secrétaire d'Etat au Logement, en avril 2010, pour lui faire part des résultats de son travail. Si les règlements ont apporté un gain de transparence évident, ils ont aussi mis en lumière la diversité des pratiques des communes en matière d'inscription, d'attribution, de recours... Des pratiques qui, bien que respectant, pour la plupart, le cadre minimal imposé par l'Ordonnance, n'en sont pas moins interpellantes. L'analyse des règlements démontre également que le logement communal ne sert pas nécessairement l'accès des plus démunis au logement.

Parallèlement, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme a rendu, en juin 2010, un avis sur le caractère potentiellement discriminatoire de certains règlements d'attribution.

L'argumentaire est nuancé, très détaillé et ne permet pas vraiment de conclure à des situations de discrimination avérée, mais reste néanmoins un document important pour poursuivre le débat.

A partir de septembre 2010, le groupe d'échanges a entamé un travail de lobbying auprès des responsables locaux, en planifiant des rencontres avec les Echevins du logement des communes dont le patrimoine locatif est le plus important, soit Bruxelles-Ville ainsi que son CPAS, Saint-Gilles, Anderlecht.

Molenbeek s'est ajouté à la liste mais la réflexion concerne ici toute la politique locale du logement (dont les attributions), à l'initiative de la Maison de quartier Bonnevie et de l'asbl La Rue.

Pour Bruxelles, Saint-Gilles et Anderlecht, il a été décidé de travailler avec d'autres associations du RBDH qui connaissent bien les réalités locales. Ainsi, 3 groupes de travail ont été momentanément constitués en vue de préparer les rencontres avec les mandataires politiques :

- **Saint-Gilles** : Comité de défense de Saint-Gilles (CODES), CAFA
 - ⇒ Rencontre avec Alain Maron, conseiller communal ecole à Saint-Gilles
 - ⇒ Courrier officiel adressé à l'Echevine du logement Cathy Marcuse

- **Bruxelles** : Samenlevingsopbouw Brussel, Caw Mozaïek, Convivence/Samenleven
 - ⇒ Rencontre avec M. Ouriaghli, Echevin des propriétés communales et Etienne Lambert, chef de Cabinet
 - ⇒ Préparation de la rencontre avec Yvan Mayeur

- **Anderlecht** : Samenlevingsopbouw Brussel (antenne de Cureghem), Union des locataires de Cureghem (ULAC)
 - ⇒ Préparation de la rencontre avec l'Echevine du logement F. El Ikdimi
 - ⇒ Rencontre prévue en février 2011

Ces rencontres officielles devraient être terminées dans le courant du premier trimestre 2011. Il est encore tôt pour envisager les étapes ultérieures.

Pour plus d'infos :

La revue Art. 23 consacrée à l'attribution des logements communaux sur notre site :
http://www.rbdh-bbrow.be/IMG/pdf/RBDH_article_23_36_def_BD.pdf

La présentation du groupe de travail « échange de pratiques » sur notre site :
<http://www.rbdh-bbrow.be/spip.php?article977>

2.2 Le groupe de travail ADIL (Allocation de déménagement-installation et d'intervention dans le loyer)

En mars 2010, un groupe de travail s'est formé, à l'initiative de La Strada, Le Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri, en réponse à l'accord du Gouvernement régional 2009-2014 qui prévoit l'élargissement des ADIL aux personnes qui quittent une maison d'accueil ou un logement de transit. L'objectif étant de préparer une extension de l'ADIL qui tienne compte des réalités des personnes sans-abri. Le RBDH s'est associé aux débats et a pris rapidement la coordination des travaux, de commun accord avec la Strada.

Les associations qui ont répondu à l'appel sont l'AMA, Les Foyers d'accueil, Talita, La Maison rue Verte et de manière plus ponctuelle : Samenlevingsopbouw Brussel, Habitat et rénovation, Convivence/Samenleven, la FEBUL...

Le groupe de travail s'est positionné à deux niveaux :

- Elaboration de pistes concrètes pour améliorer le dispositif actuel ;
- Recommandations du secteur pour un élargissement qui "colle" aux difficultés d'accès au logement des personnes sans-abri.

Ces positions ont été largement développées dans la revue Art.23, n°40 consacrée à l'ADIL :
http://www.rbdh-bbrow.be/IMG/pdf/article_23_40_fr_web.pdf

La présentation du groupe de travail « ADIL » sur notre site :
<http://www.rbdh-bbrow.be/spip.php?article979>

Les positions ont été relayées en septembre 2010 au Comité de Concertation de l'aide aux sans-abri, un organe qui réunit tous les acteurs de la politique d'aide aux personnes sans-abri : associations, administrations compétentes et mandataires politiques. L'accueil a été très favorable. A cette occasion, un représentant du Secrétaire d'Etat au Logement, Christos Doukeredis, était présent.

En outre, des membres du groupe de travail ont participé à une réunion d'échanges de points de vue avec l'administration régionale de l'ADIL. Ils ont rencontré, de même, le directeur du service ADEL en Wallonie, un service qui octroie des allocations aux personnes sans-abri depuis 1993 déjà.

En février 2011, une délégation se rendra au Cabinet du Secrétaire d'Etat au logement pour défendre les propositions du groupe ADIL et peser sur la réforme qui s'annonce.

2.3 Le groupe local 15% : Ixelles

Le Gouvernement bruxellois s'est engagé à ce qu'à l'horizon 2020, les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale possèdent 15% de logements de qualité, à gestion publique et à finalité sociale. Pour ce faire, il est question d'établir des conventions avec les communes, incluant des incitants financiers pour celles qui investissent en faveur des 15%.

Au niveau local, les communes sont les acteurs privilégiés de cet ambitieux projet. L'impulsion d'une politique sociale du logement à cette échelle dépendra, en grande partie, des choix retenus par les mandataires communaux.

Le RBDH a décidé d'entamer une importante démarche de lobbying auprès des communes. Elle est envisagée en partenariat avec des associations locales, membres ou non du RBDH, pour peu qu'elles connaissent la situation du logement là où elles sont actives. Initialement, cinq communes ont été retenues, vu leur très faible taux de logements publics : Ixelles, Berchem, Uccle, Forest, Schaerbeek. Pour des raisons pratiques, nous avons choisi de débiter le projet avec une seule d'entre elles, à savoir la commune d'Ixelles.

Au total, 6 services ont marqué leur intérêt, tant au niveau de l'associatif que du secteur public. Des rencontres ont été programmées durant l'été 2010 avec chaque travailleur concerné, de manière à prendre le temps de discuter individuellement du projet, de ses objectifs, d'entendre également les préoccupations et attentes de chacun. Au terme de ces visites, un groupe de travail a été constitué : Habitat et rénovation, Ciré, Maison d'accueil des Petits Riens (Un toit à soi), Coordination sociale d'Ixelles, Cellule logement du CPAS d'Ixelles, Service social de Bruxelles Sud-est. Le service de rénovation urbaine de la commune a proposé de participer ponctuellement aux réunions de travail.

En octobre 2010, nous sommes entrés dans le vif du sujet en entamant l'état des lieux du logement public à Ixelles, première étape du projet. L'inventaire devrait se poursuivre jusqu'à la fin du mois de mars 2011.

La production de logements publics à Bruxelles, une note explicative sur notre site :
<http://www.rbdh-bbrow.be/spip.php?article982>

2.4 Le groupe « Performance Energétique des Bâtiments »

Le groupe de travail « PEB » s'est constitué en 2010, l'objectif du groupe de travail est d'identifier les risques, pour les ménages à bas revenus, de la mise en œuvre des normes relatives à la Performance énergétique.

Les participants de ce groupe de travail sont : Samenlevingsopbouw Brussel, Habitat et Rénovation, Rénovassistance, Convivence/Samenleven, Bonnevie, CGEE.

La première rencontre du groupe de travail a eu lieu fin août 2010, cette réunion a permis de mettre en évidence une série d'appréhension des associations de terrains par rapport à l'entrée en vigueur du certificat de performance énergétique et d'aborder les différents éléments à traiter.

Il a été décidé d'aborder les questions suivantes :

1. Quels sont les effets de l'entrée en vigueur du certificat énergétique?
2. L'insalubrité énergétique doit-elle être intégrée dans le code du logement ? (Prévu par l'accord de Gouvernement) Peut-on envisager d'autres instruments pour sanctionner la mauvaise qualité énergétique?
3. Analyse du système de primes Energie : quel financement des travaux d'économie d'énergie et quel accompagnement des ménages ?
4. Qui va supporter les investissements d'économie d'énergie? Qu'en est-il de la répartition de ces coûts dans le cadre d'une mise en location?

L'actualité de la fin de l'année 2010 a été marquée par la prise de connaissance des projets

d'arrêtés relatives à l'entrée en vigueur des certificats qui devaient être adoptés rapidement par le Gouvernement en troisième lecture.

Une analyse des textes de projets d'arrêtés a été présentée au groupe de travail du RBDH du 16 novembre 2010. Les membres du groupe ont partagé les inquiétudes relevées par rapport aux conséquences de la mise en œuvre de la certification à l'égard des ménages à bas revenus, en particulier les locataires. La réflexion au sein du groupe a permis la préparation d'une rencontre avec un membre du cabinet d'Evelyne Huytebroeck.

Le RBDH a également transmis son analyse des textes et animé un groupe de travail sur l'entrée en vigueur du certificat énergétique au sein du Conseil Consultatif du Logement en décembre 2010. Ce travail n'a pas abouti à l'adoption d'un avis d'initiative du CCL sur ce thème, le Conseil Consultatif du Logement voulant ainsi exprimer son mécontentement de ne pas avoir été sollicité officiellement par la Ministre de l'Environnement pour rendre un avis sur les avant-projets d'arrêtés.

Le RBDH a néanmoins décidé d'envoyer notre analyse à tous les parlementaires et membres du Gouvernement, suivie d'un communiqué de presse.

La présentation du groupe de travail « PEB » sur notre site :

<http://www.rbdh-bbrow.be/spip.php?article981>

Analyse des avant-projets des arrêtés :

<http://www.rbdh-bbrow.be/spip.php?article1030>

2.5 La participation au travail du groupe de travail « Quartier à tisser » à Saint-Josse

Le groupe de travail « Quartier à tisser » est une coordination transversale qui associe les services communaux concernés et les associations « Maison de la Rénovation Urbaine » et le RBDH. Il a pour objectif d'augmenter l'efficacité de l'utilisation des instruments de lutte contre les logements inoccupés à Saint-Josse.

Au cours de l'année 2010, le RBDH a poursuivi sa participation aux réunions du groupe, a participé à la rédaction du rapport « *Regards sur quatre années de lutte contre les logements vides et insalubres à Saint-Josse-ten-Noode et Perspectives* » (consultable sur le site de la Maison de la Rénovation Urbaine) et rencontré l'Echevin de l'Urbanisme.

Ce rapport a été présenté conjointement par la Maison de la Rénovation Urbaine et le RBDH au Collège des Bourgmestres et Echevins de Saint-Josse le 12 décembre 2010.

Plus d'infos :

<http://www.maison-reno-huis.be/Projet-Quartier-a-tisser.html>

2.6 Participation à la Délégation « Insertion par le Logement »

La Région de Bruxelles-Capitale subsidie annuellement, via le Secrétaire d'Etat au Logement, 34 associations pour leurs projets en faveur du logement. Ces associations, pour la plupart actives dans le Pentagone et les communes de la première couronne, développent un certain nombre

d'activités destinées aux habitants à faibles revenus afin de les aider à conserver ou à obtenir un logement décent et financièrement accessible.

En 2010, 36 associations ont été reconnues et subsidiées pour un montant d'environ 2 millions d'euros. Parmi elles, 22 sont membres du RBDH.

Les associations du secteur Insertion par le Logement sont confrontées à une série de problèmes :

Au niveau administratif : L'administration régionale diffuse des messages contradictoires au sujet des frais qui peuvent être remboursés par les subsides. De plus, les associations, reconnues pour 3 ans, doivent tout de même déposer annuellement des demandes de subsides.

Au niveau du contenu : L'actuel arrêté est très vague au sujet des projets qui peuvent être reconnus et subsidiés. L'avantage est que cela offre une grande liberté, mais a pour effet pervers de fournir trop peu de points de repère, ce qui suscite un d'innombrables questions sur les critères qui entrent en compte pour la reconnaissance et la subvention des associations.

Le RBDH souhaite que le traitement administratif des dossiers de reconnaissance et de subsides soit plus rapide et uniforme ; il souhaite également obtenir un meilleur cadre de reconnaissance (arrêté de reconnaissance) et ce, par exemple, pour que les associations puissent compter sur une subvention pluri-annuelle et connaître préalablement les critères pour l'attribution des reconnaissances et l'octroi des subventions.

C'est pourquoi le RBDH a accepté de faire partie de la 'Délégation Insertion par le Logement', mandaté par le secteur pour négocier avec l'administration logement et le cabinet Doukeridis sur le Vadémécum administratif. Les autres membres de la Délégation sont : ALMK, Fébul, Syndicat des Locataires, Source et De Boei.

Avec la Délégation, nous sommes parvenus à clarifier et à rectifier un certain nombre de règles administratives.

Néanmoins, il reste encore des sujets importants pour lesquels nous attendons des décisions politiques du cabinet Doukeridis :

- La mise en place d'un système de pluri-annualité des subsides aligné sur la période d'agrément, ce qui offre des garanties de réalisation et de gestion des activités/des missions, du personnel et des finances
- Les intérêts débiteurs sur crédits-ponts
- La provision pour risques et charges/passif social
- Les frais d'investissements

Dernièrement, nous avons cependant constaté que tant pour l'administration Logement que pour le Cabinet, le dossier « Intégration par le Logement » n'était pas une priorité ; pire encore que les accords n'étaient pas respectés. Une des conséquences importantes à cela est que les **subsides** « Intégration Logement » de l'année 2011 n'étaient toujours pas été approuvés début mars 2011, malgré le fait que notre demande a été présentée en septembre 2010. C'est pourquoi, la Délégation a décidé de demander un entretien urgent avec le Secrétaire d'État Doukeridis.

La présentation du groupe de travail « Insertion par le logement » sur notre site :

<http://www.rbdh-bbrow.be/spip.php?article987>

3. Formation de nos membres et des acteurs du secteur logement

● Durant le premier semestre 2010, les formations abordèrent différents thèmes (2 heures par formation).

Certaines formations étaient considérées comme « de base » car plus spécifiquement destinées aux nouveaux travailleurs sociaux ainsi qu'à toutes les personnes qui s'intéressent au logement. D'autres formations étaient considérées comme « avancées » car plus spécifiquement destinées aux personnes travaillant déjà dans le secteur.

● Durant le second semestre 2010, la distinction entre « formations de base ou avancées » fut abandonnée, au profit d'une approche thématique par cycle de formations. Les formations d'automne furent axées sur le thème de « La production de logements » (3 heures par formation).

Des invitations mises en page par la graphiste et donc visuellement plus attractives ont été envoyées pour le cycle d'automne 2010. Dorénavant, toutes les invitations aux formations du RBDH seront réalisées par la graphiste.

3.1. Premier semestre

DATE	THEME	RESUME	ORATEUR	NOMBRE DE PARTICIPANTS
22 avril	Le contrat de bail (formation de base)	Les différents types de baux, les différentes formes que le contrat de bail peut prendre,... Quels sont les droits et les devoirs du locataire et du propriétaire ?	Jémy Nzeyimana, collaboratrice d'Habitat et Rénovation	23
4 mai	Le contrat de bail (formation avancée)	Cette matinée a été consacrée au droit du bail en général. Il s'agissait de rappeler les fondements contractuels du bail et comment ceux-ci sont organisés par le droit civil. Il s'agissait aussi d'envisager l'articulation entre le droit commun et les droits particuliers.	Didier Joly, Solidarités Nouvelles	26
11 mai	L'attribution des logements sociaux (formation de base)	L'attribution d'un logement social est la finalisation d'un long parcours pour le candidat locataire. Cependant, beaucoup d'attributions n'aboutissent pas	Kris Deman, délégué social à la SLRB	26

		et ce, pour différentes raisons dont la mauvaise compréhension du système d'attribution et des conséquences d'un refus. Une formation succincte sur la gestion des candidatures est prévue, suivie d'un aperçu de la législation et de la pratique journalière des SISP.		
18 mai	Les expulsions : de la procédure à plus d'humanisation (formation avancée)	Comment une procédure en justice peut-elle aboutir à l'expulsion d'un locataire ? Pour répondre à cette interrogation, il est nécessaire de comprendre le fonctionnement de la justice de paix, de faire la distinction entre une disposition de droit privé et une disposition de droit public, de cerner le rôle du juge de paix, d'apprendre à lire une requête et un jugement.	Didier Joly, Solidarités Nouvelles	23
26 mai	Le Code du Logement bruxellois (formation de base)	Présentation des conditions reprises dans le Code du Logement bruxellois en matière de salubrité, de sécurité et d'équipement des logements. M. Degives a également présenté l'action menée par le service de l'Inspection Régionale du Logement.	Frédéric Degives, responsable Direction de l'inspection Régionale du Logement	28
2 et 9 juin	Le Code du Logement bruxellois (formation avancée)	Frédéric Degives a répondu aux questions plus concrètes et pratiques relatives au Code du Logement bruxellois.	Frédéric Degives, responsable Direction de l'inspection Régionale du Logement	20 et 23
17 juin	La médiation locative (formation de base)	Les MARC, caractéristiques de la médiation : quels sont les conflits susceptibles d'être médiés, le choix du médiateur, la clause de médiation, comment recourir à la médiation, les effets de la médiation, l'homologation.	Olivier Moreno, avocat et médiateur, assistant à la Faculté de droit U.L.B.	27
24 juin	La discrimination dans le secteur du logement privé (formation de base)	Qu'est-ce qu'une discrimination ? Quelles sont les sanctions légales ? Comment réagir ?	Martin Fortez, collaborat eur du Centre pour l'égalité des	20

			chances et lutte contre le racisme	
--	--	--	------------------------------------	--

3.2 Second semestre

DATE	THEME	RESUME	ORATEUR	NOMBRE DE PARTICIPANTS
18 novembre	Le Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale	Cette formation a abordé le Fonds du Logement sous différents angles, dont les raisons de son existence et ses missions actuelles. Ont également été décrites les aides qu'il peut apporter aux habitants de Bruxelles. Enfin, l'orateur est intervenu pour présenter les principales difficultés rencontrées par le Fonds du Logement, ainsi que ses défis d'avenir.	Danny Spitaels, chargé de relations au Fonds du Logement.	25
22 ou 30 novembre	Agences Immobilières Sociales (AIS)	Les AIS sont aujourd'hui reconnues comme des acteurs fondamentaux permettant de socialiser le parc de logements privés. La fédération des AIS a présenté lors de cette formation les origines des AIS, mais aussi leurs évolutions et projets futurs. Une partie a également été consacrée aux indispensables soutiens politiques nécessaires au succès des AIS.	Laurence Libon, directrice et Isabelle Jennes, présidente de la Fédération des AIS.	16 et 15
24 novembre	Le Projet X	Mené par le CPAS de Bruxelles-Ville, le projet X est particulièrement innovant. En effet, il permet de rénover des logements insalubres, qui sont ensuite pris en gestion par le CPAS. Initié dans le centre de Bruxelles (grâce à la collaboration avec l'asbl Convivence / Samenleven), il est actuellement mis en œuvre aussi à Laeken. Il faut espérer qu'il pourra se généraliser dans d'autres communes!	Thierry Timmermans, directeur de l'association Projet X et Berthe Severain, co-directrice de l'asbl Convivence / Samenleven	20

3 ou 14 décembre	Allocation de Déménagement- Installation Intervention dans le Loyer - ADIL plus	Cette formation a présenté le système existant d'ADIL. Quels sont ses points forts, quelles sont ses failles? Comment cette aide est-elle perçue et utilisée sur le terrain, par les demandeurs et par les travailleurs sociaux ? L'accord de Gouvernement prévoit d'élargir les conditions d'accès à cette aide. À ce sujet, le RBDH a proposé des pistes concrètes d'amélioration du système.	Liliane Stroobant, coordinatrice du service logement du CAFA et Carole Dumont, collaboratrice au RBDH.	12 et 17
------------------	---	---	--	----------

Nombre total de participants aux formations : 331

Pour le cycle de printemps :

Il y a eu 216 inscriptions dont :

- 88 membres
- 25 communes
- 10 CPAS
- 28 SISP
- 10 administrations
- 2 parlementaires
- 37 de différentes associations
- 13 ULB
- 3 autres

Pour le cycle d'automne :

Il y a eu 115 inscriptions dont :

- 50 membres
- 14 communes
- 17 CPAS
- 3 DIRL
- 8 SISP
- 3 parlementaires
- 13 de différentes associations
- 7 autres

4. Le baromètre du logement

Nos 3 anciens baromètres visaient à coter l'action du Gouvernement en fonction des 3 revendications de base du RBDH (doubler le nombre de logements sociaux, encadrement des loyers, allocation-loyer). Ce système présentait des limites puisqu'il ne nous permettait ni de faire évoluer les baromètres (qui restaient constamment proches de zéro) ni de tenir compte de l'ensemble de la politique menée en matière de logement.

La démarche du nouveau système est différente. Le nouveau baromètre mesure l'action du Gouvernement en matière de logement, en fonction des objectifs qu'il s'est lui-même fixé. Dorénavant, nous suivons l'état d'avancement des mesures que le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre sous cette législature. Nous avons donc repris dans l'accord du gouvernement 2009-2014 toutes les mesures qui concernent le logement.

Notre travail consiste semestriellement à classer chaque mesure en fonction de son état d'avancement. Ce système reprend toutes les mesures concernant le logement, certaines d'entre elles sont fondamentales pour le RBDH ; d'autres ne nous intéressent que peu. Nous sommes donc particulièrement attentifs à mettre l'accent sur les revendications du RBDH.

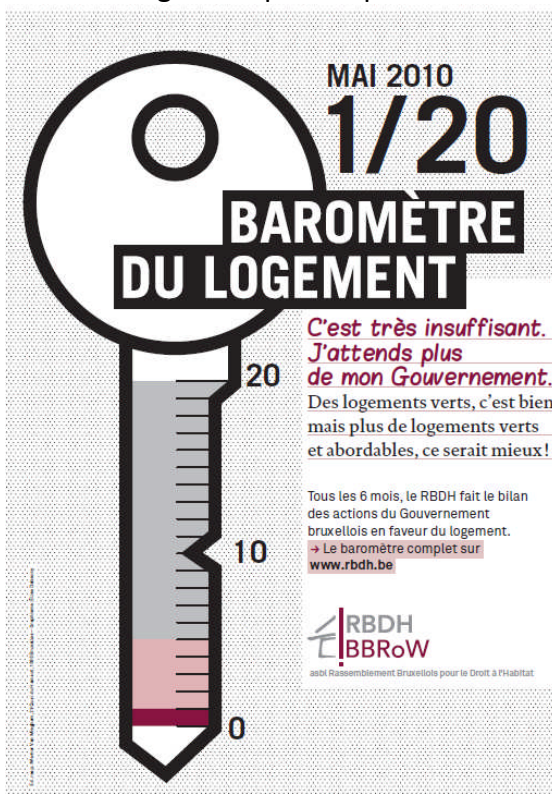
De manière générale, les engagements du Gouvernement sont relativement satisfaisants par rapport à nos revendications. Cependant, lorsque l'objectif visé par l'accord de Gouvernement est trop faible ou ne correspond pas à notre demande, nous évaluons bien l'avancement de ces mesures mais en mettant en avant nos revendications dans le commentaire qui accompagne chaque mesure.

A chaque mesure est associée une étape correspondante au processus d'avancement : mesure non initiée, abandonnée, annoncée, en projet, en cours de réalisation et réalisée.

Une moyenne générale de l'état d'avancement des 73 mesures est dégagée et représente la note sur vingt accordée au Gouvernement pour la période considérée. Cette note est systématiquement accompagnée d'un texte, reprenant les faits marquants du trimestre et nos commentaires.

BAROMETRE DE MAI 2010 :

L'évaluation a abouti à une note de 1/20 accordée au Gouvernement pour ses réalisations en faveur du logement pour la première année de la législature.



La campagne de communication qui a entouré la sortie de ce premier baromètre s'est traduite par les actions suivantes :

- Choix d'un visuel et d'un slogan
- Affiches distribuées à toutes les associations membres (voir ci-dessus)
- Visite par les collaborateurs du RBDH à toutes les associations membres pour présenter le baromètre et discuter de l'évaluation
- Communiqué de presse
- Parution du baromètre détaillé dans Art.23 # 39
- Mise en ligne sur le site internet
- Interviews accordées à plusieurs médias (voir chapitre 8 de ce rapport annuel)
- Demande à d'autres associations de mettre en ligne l'information sur leurs sites et/ou dans leurs newsletters

Ce nouveau baromètre a été particulièrement bien reçu par les associations membres et par les médias. Il semble que cet outil soit apprécié car il est élaboré sur base d'une méthodologie complète et structurée et permet de ce fait un jugement objectif des mesures prises par le Gouvernement en faveur du logement.

Le cabinet du Secrétaire d'Etat a pour sa part réagi négativement (comme l'on pouvait s'y attendre !), estimant le système de notation injuste pour deux raisons : tout d'abord, il ne prend en compte que les réalisations abouties et pas le travail en cours ou les mesures ne figurant pas dans l'accord de Gouvernement et ensuite, il prend pour base de départ 0/20 avec la possibilité d'atteindre une bonne note si les promesses politiques sont tenues, ce qui biaise la communication.

Le RBDH assume entièrement ces choix, qui sont d'ailleurs clairement expliqués dans la méthodologie.

Cette méthodologie peut être consultée par tout un chacun sur le site du RBDH :

<http://www.rbdh-bbrow.be/spip.php?article926>

Il a été convenu, dans un souci de diplomatie, de rencontrer à l'avenir le directeur de cabinet du Secrétaire d'Etat au Logement, avant la publication du baromètre du logement. Ces réunions auront pour objectif de discuter des avancées et de passer en revue les mesures contenues dans l'accord de Gouvernement, afin de s'assurer qu'aucune action n'a échappé à la vigilance de ceux qui établissent l'évaluation du baromètre. Bien entendu, le RBDH reste responsable de la publication finale.

BAROMETRE DE DECEMBRE 2010 :

L'évaluation a malheureusement montré que les progrès effectués en 6 mois étaient peu nombreux et il a donc été décidé, pour un meilleur impact de la communication, d'orienter différemment les résultats et de les présenter sous la forme de nombre de mesures réalisées sur l'ensemble des mesures annoncées. Le résultat est de 3 sur 73.



La campagne de communication qui a entouré la sortie de ce deuxième baromètre s'est traduite par les actions suivantes :

- Choix d'un visuel et d'un slogan
- Organisation d'une rencontre pour présenter le baromètre du logement et le nouveau site internet du RBDH. Cette rencontre a réuni des représentants d'associations membres, des Parlementaires de la Commission Logement et des journalistes
- Affiches distribuées aux associations membres présentes le 17/01 à la présentation du baromètre et lors de l'Assemblée Générale qui a suivi
- Impression de 500 flyers
- Communiqué de presse
- Parution du baromètre dans une publication spécifique
- Mise en ligne sur le site internet
- Demande à d'autres associations de mettre en ligne l'information sur leurs sites et/ou dans leurs newsletters
- Interviews accordées à plusieurs médias. Les retours médiatiques ayant eu lieu en janvier 2011, ils ne sont pas repris dans le tableau du chapitre 8 mais indiqués ci-dessous à titre informatif :

Radio :

- Twizz Radio
- Bel RTL
- RTBF Vivacité
- FM Brussel

Presse écrite et internet :

- Brusselsnieuws
- Brussel Deze Week
- Le Soir

Comme convenu, une réunion avec le chef du cabinet du Secrétaire d'Etat au Logement, Pol

Zimmer, avait eu lieu au début du mois de janvier 2011.

La réaction lors de la publication du baromètre (le 17/01/2011) a donc été plus « fair-play » de la part du Secrétaire d'Etat, même si son service de communication a immédiatement publié un communiqué annonçant une bonne avancée des projets.

Périodicité des évaluations :

A l'avenir, il est prévu que le baromètre sera officiellement publié en juin et en décembre.

Pour plus d'infos sur le baromètre du logement :

<http://www.rbdh-bbrow.be/spip.php?rubrique165&lang=fr>

5. Art. 23, notre publication thématique trimestrielle

Le RBDH édite la revue trimestrielle Art. 23, qui traite de manière approfondie d'une thématique portant sur le droit à l'habitat. Au cours de l'année 2010 (et tout à fait exceptionnellement), seulement trois dossiers thématiques ont été publiés (faute de temps) :

- Art. 23 # 38 :** Quotas de logements sociaux : les idées à retenir, les écueils à éviter
Art. 23 # 39 : Le logement : une étape essentielle dans l'inclusion sociale des personnes handicapées
Art. 23 # 40 : Les ADIL aujourd'hui et demain. Quelles perspectives pour les sans-abri ?

Art. 23 est envoyé à tous les membres, mais aussi à quelque 300 autres destinataires, parmi lesquels les collèges des communes, les présidents de CPAS, les parlementaires, les organisations amies.

La rédaction et la coordination de cette revue demande au secrétariat un effort conséquent, mais il apparaît que cette publication est régulièrement utilisée comme référence par les chercheurs, les étudiants, les politiques.

En 2010, une nouvelle mise en page et des modifications dans le contenu d'Art.23 ont été adoptées.

- Nouvelle mise en page : deux couleurs, davantage d'importance accordée aux photos, exergue, changement des typos,...
- Modifications dans le contenu : un dossier thématique et un volet consacré aux associations-membres du RBDH, afin qu'elles puissent se présenter et expliquer leurs actions (de préférence en lien avec le dossier thématique).

Tous les Art.23 peuvent être téléchargés en format PDF sur notre site :

<http://www.rbdh-bbrow.be/spip.php?rubrique21&lang=fr>

6. Diverses actions de communication

En plus des actions présentées de manière transversale dans différents chapitres de ce rapport d'activités 2010, diverses actions ont été mises en œuvre dans le courant de l'année 2010 :

- **Questionnaire à destination des associations-membres, dans le but de préciser le plan de**

communication

Avril 2010 : Un questionnaire sur les besoins en termes de communication a été adressé aux associations membres.

Sur les 38 questionnaires distribués ou envoyés, 15 réponses ont été obtenues.

Différentes thématiques y étaient abordées :

- L'image du secrétariat auprès des associations membres
- La communication du secrétariat vis-à-vis des associations membres
- La communication externe (monde politique, médias, chercheurs, militants)
- Outils de communication existants
- Outils de communication prochainement créés

Les réponses ont permis de mieux cerner les attentes des associations-membres et de définir des orientations pour la communication future du RBDH.

● Modification du site du RBDH

De juillet 2010 à janvier 2011.

- Changements dans la présentation générale (ajout de photos, changements de typos,...)
- Changements dans l'organisation générale des rubriques et sous-rubriques
- Création d'un « Espace membres » (forum, partage de documents, agenda, revue de presse)
- Création d'une rubrique « Nos actions » (dossiers en cours au RBDH, priorités du RBDH, rapports d'activités)
- Modification de la rubrique « Publications » pour permettre les recherches par deux biais (mots-clés ou support)

● Brochure de présentation du RBDH

Une brochure a été réalisée afin de présenter le RBDH, ses missions, ses actions, ses publications.

La brochure est bilingue et comporte en tout 16 pages intérieures et 2 pages de couvertures.

Elle a été imprimée en 2000 exemplaires et est dorénavant distribuée à toutes les occasions possibles (formations, rencontres,...).

● Revue de presse

Tous les articles de presse écrite en lien avec le logement sont désormais archivés par thématique afin d'alimenter la documentation du RBDH.

● Projets en 2011

En plus des actions « habituelles » de communication, il est prévu en 2011 de :

- lancer une newsletter mensuelle
- remettre à jour les fichiers presse
- remettre à jour le mémorandum, contenant toutes les revendications du RBDH
- prévoir une communication efficace autour de l'outil Habitoools
- rechercher les moyens d'améliorer la diffusion de la revue Art.23

7. Le Conseil Consultatif du Logement

Le Conseil Consultatif du Logement est un organe consultatif officiel de la Région de Bruxelles-Capitale sur le thème du Logement. Le RBDH fait partie du Conseil et est représenté de manière

permanente par Werner Van Mieghem et Marie Didier comme suppléante.

En 2010, le Conseil Consultatif du Logement a formulé et adopté des avis sur les thèmes suivants :

● Réunion du 23 avril 2010 : Avis au sujet de l'ordonnance modifiant les articles 97 à 114 du **Code bruxellois du Logement**.

Cet avis de modification de Code du Logement avait pour objectif d'améliorer le fonctionnement du CCL et a notamment permis d'y insérer des adaptations sur la composition du CCL, le quorum de présence, le remplacement des membres et ce, à la demande du CCL lui-même.

La modification de l'ordonnance a été adoptée par le Gouvernement le 3 février 2011 et a été publiée au Moniteur belge.

● Réunion du 18 juin 2010 : Avis du CCL sur l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'agrément d'associations visé au chapitre V du **Code du logement relatif aux sanctions en cas de logement inoccupé**.

Cet arrêté a pour but de réglementer l'agrément des associations qui auront, à la suite de l'ordonnance du 30 avril 2009 les 2 missions suivantes :

- déposer des plaintes auprès de l'administration régionale
- demander au juge de faire cesser l'inoccupation d'un logement par le biais d'une action en cessation.

Dans son avis, le CCL a en outre:

- pointé que les conditions d'agrément mentionnées dans le texte (avoir comme objectif la défense du droit au logement ; disposer de personnel, ...) sont trop restrictives étant donné que ces critères sont applicables non seulement dans le cadre des sanctions en cas de logement inoccupé, mais également dans le cadre du droit de gestion publique ;
- demandé si on ne pourrait pas prévoir l'agrément automatique d'associations agréées en tant qu'association œuvrant à l'insertion par le logement ou dans le cadre du Réseau Habitat, étant donné que ces associations sont déjà agréées pour des missions proches de celle(s) ayant trait aux logements inoccupés.

Le Gouvernement n'a pas suivi ces avis du CCL. L'arrêté a été approuvé le 9 septembre 2010 et publié au Moniteur belge le 31 décembre 2010.

● Réunion du 19 novembre 2010 : Avis du CCL sur l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale reportant d'une année l'augmentation prévue à l'article 23 § 3 de l'A.G.R.B.C. du 26 septembre 1996 organisant la location des habitations gérées par la Société du Logement de la Région bruxelloise ou par les sociétés immobilières de service public (**cotisation mensuelle de solidarité**).

Les locataires sociaux avec des revenus supérieurs au revenu d'admission doivent payer une cotisation de solidarité mensuelle. En 2002, le Gouvernement a décidé de geler la cotisation de solidarité à maximum 40%. En 2010, ce pourcentage est passé à 60%.

La proposition d'arrêté sur laquelle le CCL s'est prononcé prévoyait que le gel à 60% se perpétuerait en 2011.

Le RBDH n'était pas d'accord avec cette proposition et a demandé que ce gel soit abrogé et que

l'augmentation annuelle de 20% soit effective, de telle sorte que dans 2 ans, 100% de la cotisation de solidarité soit demandée. Notre point de vue a été adopté par le CCL. Cependant, le Gouvernement n'en a pas tenu compte.

Le CCL a également créé **deux groupes de travail** :

● **La mise en place d'un bail à durée déterminée dans le secteur du logement social.**

Dans un courrier du 10 décembre 2009, le Secrétaire d'Etat au Logement a demandé au CCL de lui fournir un avis sur le point de la déclaration gouvernementale prévoyant la mise en place, dès 2010, d'un régime de bail à durée déterminée de 9 ans dans le secteur du logement social, assorti d'une clause de sortie du secteur lorsque le ménage locataire dépasse de 10 % les conditions de revenu définissant l'accès à ce secteur et correspondant à sa situation de famille.

Un groupe de travail sur cette thématique a ainsi été lancé, mais un avis formel du CCL n'a pas été donné en 2010. Dans son rapport intermédiaire, le groupe propose une alternative au bail de durée déterminée. On assurerait ainsi à chaque ménage un bail à durée indéterminée tout en donnant la faculté à la S.I.S.P. de donner un renouveau aux ménages qui dépassent largement les revenus d'admission depuis une période assez longue. Cela permet de s'assurer que cette situation n'est pas passagère.

Au cas où le Gouvernement maintiendrait sa position d'instaurer un bail à durée déterminée, la mesure doit, selon le groupe de travail, être entourée des modalités suivantes :

1. Une élévation du seuil fixé à 110 % des revenus d'admission. Pour le groupe de travail, le chiffre de 200 % semble plus réaliste.
2. Une vérification de la situation financière du ménage sur une période assez longue. Le groupe propose par exemple une durée de deux ans.
3. Travailler, dans le cadre de l'évaluation des revenus, par triennat, comme en Wallonie.

● **Arrêtés certificat énergétique bâtiments**

Fin 2010, la Ministre bruxelloise de l'Environnement, Mme Huytebroeck, s'apprêtait à faire adopter par le Gouvernement des arrêtés organisant l'entrée en vigueur du certificat énergétique des habitations mises en vente ou en location à Bruxelles.

Or, les textes, qui auront d'importantes répercussions, n'ont pas été soumis à l'avis du secteur du logement ou à l'avis du CCL.

A l'initiative du RBDH, le CCL a décidé de créer un groupe de travail sur ce thème. Le RBDH a présidé ce groupe et lui a soumis son analyse détaillée des arrêtés. Le groupe de travail s'est réuni le 7 décembre 2010 et était prêt à proposer un avis d'initiative à la réunion plénière du CCL. Cependant, cette idée n'a pas été soutenue par le bureau du CCL et la réunion plénière qui estimaient que la Ministre se verrait ultérieurement obligée de demander un avis officiel au CCL (à la demande du Conseil d'Etat). Quelques semaines plus tard, le Conseil d'Etat n'a pas souligné ce manquement dans son avis sur la non-consultation du CCL. Le groupe de travail a arrêté ses travaux.

8. Nos communiqués de presse :

En 2010, le RBDH a publiquement exposé ses prises de positions, grâce à des communiqués de presse et des contacts avec les médias.

Voici les dates, titres et résumés des communiqués de presse l'année 2009. La colonne de droite «retours médiatiques » indique quels médias ont réagi à la sortie des communiqués.

DATE	TITRE	RESUME DU CONTENU	RETOURS MEDIATIQUES
25 février	Et si le droit de gestion était une fois pour toute modifié... et enfin rendu applicable ?	Les parlementaires, qui doivent débattre du droit de gestion publique la semaine prochaine, auront-ils assez d'ambition pour rendre enfin efficient cet instrument de lutte contre les logements vides ? Le secteur associatif du logement regretterait l'adoption en urgence d'un texte non abouti et manquant cruellement d'ambition pour lutter contre le fléau bruxellois des logements vides.	
3 mars	Trois amendements pour améliorer le droit de gestion publique des logements vides, c'est mieux... mais pas encore idéal !	Les efforts du RBDH ont fini par payer ! Après avoir refusé de revoir en profondeur la proposition d'amélioration du droit de gestion public, les parlementaires acceptent finalement de donner plus de chances à cet instrument légal d'être appliqué.	
30 mars	Il est temps de trouver des solutions au manque de logements publics à loyers plafonnés !	Le Gouvernement régional, qui annonce un objectif de "15% de logements de qualité à gestion publique et à finalité sociale sur toutes les communes bruxelloises d'ici 2020", saura-t-il tenir ses promesses ?	Vivacité Le Soir Brusselnieuws La Libre Belgique La Capitale
<p>Une conférence de presse a été organisée le 30 mars au RBDH, pour accompagner la sortie d'Art.23 sur les quotas de logements sociaux et le communiqué de presse « Il est temps de trouver des solutions au manque de logements publics à loyers plafonnés ! ».</p> <p>Présentation par Tineke Van Heesvelde (NL) et Ilham Bensaïd (FR).</p>			
26 mai	Interview dans Brusselnieuws sur les logements vides		
11 juin	Ecolo et PS en désaccord concernant les 15% de logements publics	Le Gouvernement s'est engagé à créer d'ici 2020 15% de logements publics dans toutes les communes bruxelloises. Pourtant, au sein de la majorité, rien ne semble clair concernant la manière d'atteindre cet objectif et le type de logements qui doivent prioritairement être réalisés.	
24 juin	Non, tous les squatteurs ne sont pas des illégaux ou des délinquants	Lettre ouverte à l'AVCB, Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale, suite à l'article paru dans Trait d'Union : « Squats, les Parquets doivent agir »	

5 juillet	Le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat présente le nouveau baromètre du logement	1/20, c'est la note que le RBDH accorde au Gouvernement pour ses actions en faveur du logement, dans le courant de sa première année de législature.	Alter Echos Vivacité Brusselnieuws Het Laatste Nieuws Le Soir
15 juillet	En attendant un Gouvernement fédéral... Rappel des revendications du RBDH	Le logement est certes une matière régionalisée. Pourtant, de nombreux aspects restent aux mains des pouvoirs fédéraux, qui ont eux aussi une responsabilité importante dans la réalisation du droit au logement à Bruxelles.	Ce communiqué n'a pas été envoyé aux médias mais au Gouvernement, au Parlement et aux associations-membres.
4 août	Une belle victoire dans la lutte contre les logements inoccupés !	Encore quelques efforts, et l'ordonnance relative aux sanctions en cas de logements inoccupés pourra enfin être appliquée. Le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH) est satisfait de ce que cet obstacle soit levé et souhaite que la Région profite de ce nouvel instrument pour lutter efficacement contre les logements vides.	Le Soir Bel RTL Vivacité RTBF info
6 septembre	Les logements insalubres à Bruxelles: évitons de nous focaliser sur l'arbre qui cache la forêt!	Réaction du RBDH suite au scandale à Saint-Josse où une échevine met en location des logements insalubres et rappel des revendications associatives	Exclusivité pour Le Soir
22 novembre	Budget logement 2011 : l'argent est là, maintenant y'a plus qu'à...	Le Gouvernement régional a mis sur papier son budget 2011 et a ajusté le budget 2010 en fonction des dépenses effectives. Demain, tout cela sera présenté à la commission logement du Parlement bruxellois. Tout comme l'année dernière, le RBDH a comparé les différentes dépenses du budget consacré à la politique sociale du logement.	
8 décembre	Interview dans Télémoustique sur l'encadrement des loyers		
10 décembre	Pas de précipitation, Madame la Ministre... Le certificat énergétique des bâtiments doit être amélioré avant d'être adopté	La Ministre bruxelloise de l'Environnement, Mme Huytebroeck, s'apprête à faire adopter par le Gouvernement des arrêtés organisant l'entrée en vigueur du certificat énergétique des habitations mises en vente ou en location à Bruxelles. Or, les textes, qui auront d'importantes répercussions, n'ont pas été soumis à l'avis du secteur du logement, pourtant directement concerné, et s'avèrent, après une analyse poussée, lacunaires et	FM Brussel TV Brussel Brusselnieuws

		ne garantissant pas la qualité des certificats.	
16 décembre	Renforcer les aides aux locataires : il faut plus d'ambition dans les projets politiques bruxellois !	Le Gouvernement bruxellois prévoit d'élargir l'octroi de l'ADIL aux personnes quittant les maisons d'accueil et les logements de transit. Le RBDH et ses membres soutiennent évidemment cette mesure. Le projet est encore loin d'être concrétisé, mais les associations n'ont pas attendu le politique pour réagir et donner leur point de vue sur ce projet d'élargissement trop peu ambitieux !	Alter Echos

9. Interventions publiques du RBDH

Le RBDH a été invité à faire une présentation sur la question du logement dans les structures suivantes :

- 15 mars 2010 : Présentation par le RBDH des instruments « Logements vides » aux membres de la Coordination Sociale de Forest.

- 24 septembre 2010 : Présentation par le RBDH des instruments « Logements vides » à l'occasion d'une rencontre « BeCo Meeting » de la Coordination sociale de Saint-Gilles.

- 17 novembre : Séminaire annuel du Groupe Parti Socialiste Européen du Comité des Régions en coopération avec le Groupe socialiste du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale « Down and Out : Plus qu'un toit au-dessus de ma tête! Établir un agenda européen du logement »

Le RBDH a présenté le Baromètre du logement et le projet L'Espoir et a établi un dossier écrit, disponible pour tous les participants du séminaire sur différents projets associatifs.

- 9 décembre : Colloque des Equipes Populaires sur le Logement : « Vers un encadrement des loyers ». Participation du RBDH à un débat avec Pol Zimmer, un représentant du ministre wallon du logement, Béatrice Laloux du Syndicat National des Propriétaires, un représentant des Equipes Populaires.

10. Les associations membres en 2010

Les 40 associations suivantes membres du RBDH :

ARAU

Archipel-Groot Eiland

Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abris asbl

Atd quart Monde/Wallonie Bxl

BAÏTA

BRAL

Brusselse Welzijns en gezondheid raad

Buurthuis / Maison de quartier Bonnevie

CAD - De Boei

CAFA

CAP Habitat
caw Mozaïek Woonbegeleiding
CIRÉ
CODES
Comité de la Samaritaine
Compagnons Dépanneurs
Convivence/Samenleven
Convivium
Coordination GEE
Diogenes
Espace Social Télé-Service
Fami-Home
FÉBUL - BFHV
Habitat & Rénovation
Imavo vzw
Inter-Environnement Bruxelles
Iris
La Rue
La Vague
Lhiving vzw
Les Foyers d'Accueil
Logement pour tous
Renovassistance
Samenlevingsopbouw Brussel / Riso Brussel
Seniorencentrum Brussel vzw
Source
Un toit à soi
UL Quartier Nord
UL Schaerbeek
Vie Féminine

11. La composition du Conseil d'Administration

Durant l'Assemblée Générale du 30 mars 2010, les administrateurs suivants ont été (ré)élus :

Tineke Van Heesvelde, co-présidente NL
Thibault Collignon, co-président FR
Jémy Nzeyimana, trésorière
Geert De Pauw, secrétaire
Claude Adriaenssens, membre
Maria-Elvira Ayalde, membre
Loïc Géronnez, membre jusqu'en septembre 2010.

Le Conseil d'Administration du RBDH se réunit mensuellement.

12. Le personnel:

En 2010, le personnel du RBDH était composé des personnes suivantes:

Ilham Bensaid, collaboratrice communication
Marie Didier, collaboratrice-juriste
Carole Dumont, collaboratrice projets (à partir de février 2010)
Laurence Evrard, collaboratrice administration
Werner Van Mieghem, coordinateur

REMERCIEMENTS:

Pour terminer cette année de travail, nous souhaitons remercier les personnes ou organismes sur lesquels le RBDH a pu compter: en tout premier lieu évidemment, nos associations membres et les membres du Conseil d'Administration, qui en plus de leur implication quotidienne en faveur des habitants, prennent bénévolement du temps pour travailler en collaboration avec le RBDH sur le droit au logement, puis Elise Debouny pour son travail graphique, Etiket-Groot Eiland pour l'envoi de notre magazine, Inoptec pour la maintenance de notre matériel informatique et François Rygaert pour l'entretien de notre site internet.